

Probleme avec dissertation !

Par **Minnie06**, le 17/10/2009 à 21:14

Salut ,

Je suis étudiante en droit 1iere année, et j'ai des problèmes avec la rédaction de la dissert juridique.

Je ne sais pas où trouver la matière pour ma dissertation, on avait rédigé une cette semaine et l'aussi corriger.

J'ai remarqué que j'ai presque aucune matière dans mon cours D'Intro au droit que je puisse utiliser pour mes dissertations.

Où est-ce que je puisse trouver de la matière pour mes dissertations s'il n'y a rien écrit dans mon cours ? Est-ce que quelqu'un peut m'aider ? et me dire aussi les règles pour citer qqch !

Merci d'avance,

Cheryl

Par **Dan**, le 17/10/2009 à 21:19

je comprends pas trop ce que tu recherches ^^
Par ailleurs tu n'as pas dû consulter la charte je pense...

Par **Minnie06**, le 18/10/2009 à 10:34

le problème est que je ne sais où trouver les idées pour les dissertations, est-ce qu'on doit utiliser ce qu'on a vu dans le cours ou comment ça fonctionne ? ma prof m'a dit que le cours ne suffit pas pour écrire des dissertations et de moi même je ne peux pas inventer des idées car je n'ai pas encore suffisamment de savoir sur le droit.

Par **sabine**, le 18/10/2009 à 10:42

Il y a quelque chose qui s'appelle manuel je crois...

Et on ne te demandera jamais d'avoir tes propres idées (sauf si tu fais une thèse!)

Par **mathou**, le **18/10/2009** à **11:55**

Bonjour,

Tu n'as jamais fait de dissertations, même au lycée ? Parce que le principe est le même, chercher des idées partout.

En droit tu ne peux jamais te contenter du cours. Tu dois savoir ton cours, comme base, puis compléter avec un ou plusieurs manuels - tous les manuels ne développent pas les mêmes points, ça dépend de l'auteur, et il faut en lire plusieurs pour avoir une idée large. Tu as aussi à ta disposition les revues juridiques, qui contiennent des chroniques et de la doctrine, la jurisprudence et ses commentaires...

Tu sembles l'avoir compris, on ne peut correctement dissenter (ou tout autre exercice) que si l'on a une connaissance plus solide de la matière. Il faut acquérir cette connaissance par des recherches préalables.

Concernant les règles de citation, il n'y a pas grand chose à dire. Si tu cites un article, tu peux dire " l'article X dispose ainsi que... " en recopiant le texte ; si tu cites un auteur, tu peux mettre " c'est la thèse que défend X dans son ouvrage / dans tel article : " ... " ". Qu'est-ce qui te pose problème en fait ?